

57 RDG

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 5, rue de l'industrie - 74000 Annecy
102 886 793 RCS d'Annecy

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DU 27 AVRIL 2026

1. **GROUPE MONAZUR HOLDING**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au Centre d'Affaires Le Forum – 33, Boulevard Du General Leclerc - 06240 Beausoleil, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 991 765 843,
2. **FONCIERE ANMA**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 5, rue de l'industrie - 74000 Annecy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 102 500 626

seules associées titulaire de la totalité des 1.000 actions composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

après avoir rappelé que :

- la Société a contracté, auprès de créanciers obligataires, un emprunt obligataire d'un montant total d'un million deux cent mille (1.200.000) euros en capital, d'une durée de douze (12) mois conformément aux termes d'un contrat d'émission,
- au titre du contrat d'émission de cet emprunt, il est prévu la mise en place, à titre de garantie de l'emprunt obligataire, d'une fiducie sur les titres de la Société conformément aux articles 2372-1 et suivants du Code civil et au projet de convention de fiducie à titre de garantie qui figure en Annexe 1 aux présentes (la « **Convention de Fiducie** ») et qui prévoit la mise en place de la « FIDUCIE 57 RDG » (la « **Fiducie** ») administrée par la société SANSO LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 563.673 euros, dont le siège social est situé au 17, rue de Chaillot - 75016 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 535 108 369, intervenant ès qualité de fiduciaire au sens des dispositions de l'article 2015 du Code civil en tant que société de gestion de portefeuille agréée par l'autorité des marchés financiers le 5 octobre 2011 sous le numéro GP-11000033, représentée par COVALT, société par actions simplifiée au capital de 48.281,10 euros, dont le siège social est situé au 26/28, rue de Londres - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 877 606 970, elle-même représentée par M. Arthur Bertin, dûment habilité, en qualité de fiduciaire (le « **Fiduciaire** »),
- conformément à la Convention de Fiducie, il est notamment prévu que les Associés transfèrent la pleine propriété de la totalité des 1.000 actions de 1 euro de valeur nominale composant le capital social de la Société (les « **Actions** »),

ont adopté, à l'unanimité, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation du transfert des Actions et agrément de la Fiducie en qualité de nouvel associé de la Société ;
2. Modifications des statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Autorisation du transfert des Actions et agrément de la Fiducie en qualité de nouvel associé de la Société

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du projet de Convention de Fiducie, et avoir rappelé qu'il y est notamment prévu que les Actions soient transférées par les Associés à la Fiducie ce jour,

autorise le transfert de 1.000 Actions de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune et représentant la totalité du capital social de la Société dans le patrimoine d'affectation qui sera créé, conformément aux dispositions des articles 2011 et suivants du Code civil, par l'effet de la Convention de Fiducie 57 RDG, et géré par le Fiduciaire Sanso Longchamp Asset Management, et

agréée en conséquence la Fiducie représentée par le Fiduciaire en qualité de nouvel associé de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Modifications des statuts de la Société

La collectivité des Associés, en conséquence du transfert des Actions à la Fiducie,

décide de modifier les statuts de la Société conformément au projet de statuts modifiés qui figure en Annexe 2 aux présentes, avec effet en date de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

La collectivité des Associés, **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de publicité

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Signed by:

Mehdi-Sébastien ELBIED

E2EBA46E74D040D

GROUPE MONAZUR HOLDINGALPINE

représentée par M. Mehdi-Sébastien ELBIEDM

Signed by:

Mehdi-Sébastien ELBIED

E2EBA46E74D040D...

FONCIERE ANMA

représentée par M. Mehdi-Sébastien ELBIEDM